AR PREFECTURE
082-258200575-20200729-DCS20200729_09-DE
Reçu le 03/08/2020

DCS20200729_09

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel et sportif Jean Bourdette de Montbeton.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Rémi		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine	X	PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	CAZABAT	Michelle	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHARMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	BESIERS	Jean-Philippe				
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUTOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	X
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice	X	DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard	X	MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR PREFECTURE
082-258200575-20200729-DCS20200729_09-DE
Reçu le 03/08/2020

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert	X	MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	ALLADIO	Franck	X	THAU	Philippe	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu	X	LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÊ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann	X	DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		MALE	Philip	
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc	X	LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond	X	TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel	X	NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	LONGAGNE	Paul		ESTANOVE	Philippe	X
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie	X	BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANNAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert		GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR PREFECTURE
082-258200575-20200729-DCS20200729_09-DE
Reçu le 03/08/2020

DCS20200729_09

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier	X	BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	X
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick	X	DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre	X	DECAUNES	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	X
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal	X	LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	BONIFAY	Benjamin	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck	X	BOUARD	Louis	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	FARAGO	Mathieu	X	POLVANI	Pascal	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	GUIRBAL	Yohann	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	X
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard	X	TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	X
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme	X	ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	Françis	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR PREFECTURE
082-258200575-20200729-DCS20200729_09-DE
Reçu le 03/08/2020

Délégués excusés :

COMMUNES	DELEGUÉ(E)S TITULAIRES/SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM
AUTERIVE	RAYNAUD -TOUGE	Hervé
BALIGNAC	SALVADORI	Rémi
BELBEZE EN LOMAGNE	CYPRYSZAK	Kévin
BESSENS	MAGNIER	Armand
CAMPSAS	FLORES	Luc
CASTELSARRASIN	BESIERS	Jean-Philippe
CAYLUS	SERVIERES	François
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis
CAZALS	EMERIAU	Alain
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard
FABAS	POZZA	Christian
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal
GRISOLLES	CASTELA	Serge
LABASTIDE-ST-PIERRE	BEQ	Jérôme
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc
LEOJAC-BELLEGARDE	MAZILLE	Pierre
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie
MONTECH	GAUTIE	Claude
MONTESQUIEU	FEAU	Annie
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
ORGUEIL	PUJOL	Marc
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent
SERIGNAC	BRINGAY	Climène
ST-AMANS-DU-PECH	DOUMERGUE	Didier
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé
VAISSAC	DELMAS	Francis
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques

Pouvoirs :

M. DIANA Bernard (GIMAT) à M. TONIN Philippe (GARIES)
M. DAWANCE Yoann (GOUDOURVILLE) à M. DELACHOUX Jean-Paul (POMMEVIC)
M. DOUSSON Bruno (LAMAGISTERE) à M. GROUSSOU Bernard (VALENCE-D'AGEN)
M. GUERIN Pascal (POUPAS) à Mme HYGONENQ Brigitte (LAVIT-DE-LOMAGNE)

Membres en exercice : 195
Membres présents : 156

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 4

Assistaient également à la séance :

Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

AR PREFECTURE
082-258200575-20200729-DCS20200729_09-DE
Reçu le 03/08/2020

RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS

Le Président rappelle l'article 3.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit de recourir à des agents contractuels, afin de pourvoir au remplacement temporaire d'agents autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie ordinaire, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, d'un congé du proche aidant, d'un congé de formation (professionnelle, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, formation syndicale, congé syndical), d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il précise que la rémunération de l'agent contractuel ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade de l'agent remplacé.

Aussi, le Président propose aux membres du Comité syndical de l'autoriser à recourir, de manière générale et pour la durée du mandat, à des agents contractuels tel qu'il vient de le présenter et être, à ce titre, habilité à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à signer le contrat et les éventuels avenants. Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet.

DECISION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à recourir, de manière générale et pour la durée du mandat, à des agents contractuels afin de pourvoir au remplacement d'agents momentanément indisponibles ou autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel.
A ce titre, le Président est habilité à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à signer le contrat et les éventuels avenants. Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet. La rémunération de l'agent contractuel ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade de l'agent remplacé.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE TARN-ET-GARONNE